

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

COLAS

Société anonyme au capital de 48 560 175 €.
Siège social : 7, Place René Clair - 92100 Boulogne-Billancourt.
552 025 314 R.C.S. Nanterre.APE : 452 P.

Rectificatif à l'annonce d'avis de réunion valant convocation à l'assemblée générale mixte de la société COLAS, publiée au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 12 mars 2007.

MM. les actionnaires sont informés de la rectification de l'avant dernier paragraphe de l'avis de réunion valant avis de convocation à l'assemblée générale mixte du 17 avril 2007, publié au BALO du 12 mars 2007, concernant le délai pour les demandes d'inscriptions de projets de résolutions à l'ordre du jour, qui doit être lu comme suit :

« Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent, dans les conditions décrites aux articles 128 et 130 du décret du 23 mars 1967, être adressées au siège social de la société Colas, 7 Place René Clair, 92653 Boulogne-Billancourt cedex, à compter de la publication de l'avis et jusqu'au vingt-cinquième jour avant l'assemblée générale par lettre recommandée avec accusé de réception. Les demandes adressées par les actionnaires doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la possession ou de la représentation, par les auteurs de la demande, de la fraction du capital requise. »

Les autres dispositions de l'avis de réunion valant avis de convocation à l'assemblée générale mixte publié le 12 mars 2007 au BALO restent inchangées.

Le conseil d'administration

0702926